

CONSIGNES DE SECURITE

Les Cabanes, Maisons, Château et Manoir dans les branches

A signer par chaque occupant lors de son arrivée

Seules les personnes ayant signé la décharge peuvent accéder aux Cabanes, Maisons, Château et Manoir.

IL EST OBLIGATOIRE :

- De **nous prévenir** préalablement en cas de **problèmes de santé**, tels que somnambulisme, problèmes cardiaques, problèmes de malvoyance, problèmes d'asthme, d'allergies ou si vous êtes sujet au vertige ;
- De disposer d'un **téléphone portable** ;
- De **signaler** toute **détérioration** ;

IL EST INTERDIT :

- De monter en **état d'ébriété et/ou sous l'emprise de stupéfiants** ;
- De **fumer** à l'intérieur de la Cabane, de la Maison, du Château, ou du Manoir, de jeter des mégots ou allumettes utilisées, sur la terrasse ou ses abords ;
- D'utiliser un autre type d'éclairage que celui fourni hormis un système à piles ;
- De **monter à plus que le nombre maximum** autorisé dans l'hébergement ;
- Sur les **ponts suspendus** : de courir, de sauter et d'être plus de 2 personnes à la fois.

EN CAS D'ACCIDENT / D'INCENDIE :

- **Prévenir le numéro d'urgence donné à l'arrivée**
- En cas d'extrême urgence, téléphonez aux secours d'urgence : **18 ou 15**

En cas d'intempéries importantes pendant mon séjour : vigilance orange avec vent violent >90 km/h, pour ma propre sécurité, j'accepte de me conformer à la procédure suivante :

1. Tenir compte de l'alerte donnée par un responsable, par le gardien de nuit ou par mot d'information déposé dans votre hébergement.
2. Dès les 1ères rafales de vent se rassembler pour être pris en charge par un employé du site :
 - Au salon détente à côté des piscines pour les personnes hébergeant en Cabane (CA01 à CA08),
 - Devant l'accueil pour les personnes hébergées au Château (CT01), au Manoir (MAN), et dans les Maisons dans les branches (MA01 à MA16).
3. Patienter dans une salle le temps de l'intempérie.
4. Revenir dans l'hébergement qu'après autorisation du responsable.

Compte tenu de la situation exceptionnelle, je ne demanderai pas d'indemnité liée à cet événement.

Consignes de sécurité pour le Jacuzzi du Manoir dans les Branches :

DANGER D'ELECTROCUTION : Aucun appareil électrique (lampe, télévision, téléphone, radio...) ne doit se trouver dans un rayon de 1.5m d'un spa.

DANGER DE NOYADE : Ne permettez pas aux enfants d'utiliser ce spa, sauf sous la surveillance stricte d'un adulte. La consommation de boissons alcoolisées, de drogues ou de médicaments avant ou pendant l'utilisation du spa pourrait provoquer une perte de conscience et, par conséquent, un risque sérieux de noyade. L'hyperthermie peut aussi causer la noyade. Veuillez vous reporter au mode d'emploi fourni avec ce spa pour une description des causes, des symptômes et des effets de l'hyperthermie. Contrôlez toujours la température de l'eau avant d'entrer dans le spa. Ne la laissez jamais dépasser 40°C.

Je soussigné(e) Melle, Mme, Mr,reconnais avoir pris connaissance des règles de sécurité. Je renonce à tous recours, ainsi que mes assureurs, contre DéfiPlanet au Domaine de Dienné en cas de non-respect de ces consignes. Je déclare être en bonne santé et ne pas faire l'objet de somnambulisme, de problèmes cardiaques ou de malvoyance.

Votre n° de portable :

Le .. / .. / 20..

Signature